



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 28 mai 2004 — N° 79

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Hongrie, ainsi que l'arrangement administratif pour l'application de l'entente et une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 919-20040528)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Hongrie.

(Dépôt n° 920-20040528)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental.

(Dépôt n° 921-20040528)

28 mai 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 2 concernant la stratégie pancanadienne de développement touristique, inscrite au Feuilleton et préavis du 17 décembre 2003 par Mme Caron (Terrebonne).

(Dépôt n° 922-20040528)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Blackburn (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 333 étudiants et professeurs du cégep de Saint-Félicien, concernant le projet de centrale thermique du Suroît.

(Dépôt n° 923-20040528)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 2 juin 2004, à la salle du Conseil législatif, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

28 mai 2004

QU'à compter de 15 heures, et ce, pour une durée de 20 minutes, la commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ;

QU'au terme de ces remarques la commission entende le CAA-Québec suivi de la Fédération motocycliste du Québec et de l'Association pour la protection des automobilistes ;

QU'à compter de 20 heures la commission entende le Comité d'action politique motocycliste suivi de l'Union des consommateurs ;

QUE la durée maximale de l'exposé de l'organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes et lauréats de la deuxième édition des Prix reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

28 mai 2004

M. Rioux (Iberville) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les démarches de l'organisme Au Cœur des familles agricoles, sous la direction de Mme Maria Labrecque Duchesneau, pour la reconnaissance d'une Journée de la bonne nouvelle dans les médias.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, et d'entreprendre l'étude détaillée de ce projet de loi.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu.

Après débat, le rapport est adopté.

28 mai 2004

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 mai 2004, sur la motion de scission proposée par M. Bouchard (Vachon) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec.

À la fin de son intervention, M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

28 mai 2004

La séance reprend à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) proposant l'ajournement du débat sur la motion de scission proposée par M. Bouchard (Vachon) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **79** en annexe)

Pour : **16** Contre : **53** Abstention : **0**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de scission proposée par M. Bouchard (Vachon) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **80** en annexe)

Pour : **16** Contre : **49** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, dépose :

Un document contenant les commentaires de la Protectrice du citoyen sur le projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec.

(Dépôt n° 924-20040528)

28 mai 2004

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux (Bourget) propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 1^{er} juin 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

28 mai 2004

En conséquence, à 21 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 1^{er} juin 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

28 mai 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) proposant l'ajournement du débat sur la motion de scission proposée par M. Bouchard (Vachon) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec :

(Vote n° 79)

POUR - 16

Bédard	Champagne	Lelièvre	Pagé
Boisclair	Dion	Lemieux	Papineau
Boucher	Doyer	Létourneau	Tremblay
Boulerice	Jutras	Maltais	Turp

CONTRE - 53

Auclair	Cholette	Legault	Perreault
Audet	Corbeil	<i>[Chambly]</i>	Reid
Bachand	Couillard	Lessard	Rioux
Beauchamp	Courchesne	Loiselle	Séguin
Béchar	Delisle	Marsan	Soucy
Bergman	Descoteaux	Mercier	Théberge
Bernier	Després	Moreau	Thériault
Blackburn	Dubuc	Morin	<i>[Anjou]</i>
Bordeleau	Dupuis	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Tomassi
Boulet	Gaudet	Normandeau	Vallières
Brodeur	Gautrin	Ouimet	Vien
Chagnon	Hamel	Paquet	Whissell
Charest	Jérôme-Forget	Paquin	
<i>[Matane]</i>	Lamquin-Éthier	Paradis	
Charlebois	L'Écuyer	Pelletier	

28 mai 2004

Sur la motion de scission proposée par M. Bouchard (Vachon) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec :

(Vote n° 80)

POUR - 16

Bédard	Champagne	Lelièvre	Pagé
Boisclair	Dion	Lemieux	Papineau
Boucher	Doyer	Létourneau	Tremblay
Boulerice	Jutras	Maltais	Turp

CONTRE - 49

Auclair	Charlebois	Legault	Perreault
Audet	Cholette	<i>[Chambly]</i>	Reid
Bachand	Corbeil	Lessard	Rioux
Beauchamp	Courchesne	Loiselle	Soucy
Béchar	Delisle	Marsan	Théberge
Bergman	Descoteaux	Mercier	Thériault
Bernier	Després	Moreau	<i>[Anjou]</i>
Blackburn	Dubuc	Morin	Tomassi
Bordeleau	Dupuis	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vallières
Boulet	Gaudet	Normandeau	Vien
Brodeur	Gautrin	Ouimet	Whissell
Chagnon	Hamel	Paquet	
Charest	Lamquin-Éthier	Paquin	
<i>[Matane]</i>	L'Écuyer	Pelletier	